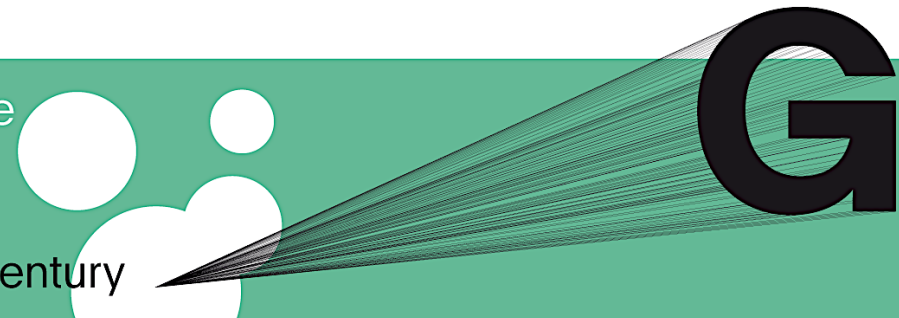


Visions prospectives pour le Grand Genève
Habiter la ville-paysage du 21^e siècle
Visions for Greater Geneva
Inhabiting the City-Landscape of the 21st Century



CGG – Questions au collège d’experts et réponses (v-180905)

1. PROGRAMME ET OBJECTIFS

Dans votre appel pour les Visions Prospectives pour le Grand Genève et les questions de recherche la concernant, est-ce que vous attendez que les résultats de recherche soient en priorité l’expression d’idées et visions prospectives à l’essai, via l’échange avec votre collège d’experts ?	Vous êtes libres d’utiliser des résultats de recherches menées précédemment tant que vous le justifier par votre méthodologie.
Etant donné l’ampleur systémique de l’appel et ses limites budgétaires, il s’agirait plutôt de convoquer la connaissance déjà acquise auparavant par la recherche pour la tester concrètement. Est-ce ainsi que cela doit fonctionner ?	
Ne s’agit pas plutôt d’une planification régionale détaillée, plutôt que de l’urbanisme / architecture ?	Dans le but de réaliser la transition écologique des métropoles, nous soutenons qu’il doit exister une relation entre les échelles du projet (4.3, d). Nous n’avons cependant pas l’ambition d’une <i>Gesamtkunstwerk</i> .
Dans quelle mesure le cahier des charges est-il « malléable » dans ses définitions et dans son questionnement ?	Le cahier des charges représente le cadre de la démarche. Des reformulations sont toujours possibles dans la mesure où elles découlent de choix explicités et pertinents.
Comment éviter une demande, de la part d’instances publiques, de projets urbaines locales, sous prétexte des validations intermédiaires ?	La consultation ne fait partie d’aucun projet d’urbanisme actuel ou de planification actuelles des collectivités territoriales du Grand Genève : « la consultation pour le Grand Genève n’a pas vocation à articuler des alternatives concrètes aux projets d’agglomération actuellement en vigueur » (1.1).
Pouvez-vous confirmer le principe (déontologique) que les demandes issues du dialogue intermédiaire ne pourront pas constituer des demandes de projets ou de productions techniques qui sortent du cadre d’une réflexion générale ?	Bien au contraire, la volonté du Comité de pilotage de la Consultation est que les réflexions des équipes sélectionnées inspirent les politiques territoriales des collectivités et les projets des acteurs de la fabrique du territoire : « Les résultats de cette démarche pourront servir de modèle aux agglomérations et villes

	souhaitant diminuer leur impact sur l'environnement et rendre leurs espaces habités résilients au dérèglement climatique. Plus généralement, les résultats de cette Consultation seront de nature à accompagner la réflexion des décideurs pour les années à venir, tout en renforçant le sentiment collectif d'appartenance à un territoire commun. » (1.4).
Chapitre 1.5.a : Selon le concept de smart city, des réponses et des outils en termes de processus et de jeux d'acteurs (enjeux de gouvernance) sont-ils attendus ?	Si ces réponses et outils sont pertinents pour la reconfiguration des espaces, vous êtes libres de les développer dans la mesure où vous les justifiez.
L'équipe pourra-t-elle ou devra-t-elle restreindre sa recherche à une thématique précise pour développer une vision du territoire/site, en choisissant par exemple l'une des thématiques listées au point 2.8 du cahier des charges (énergie, génie civil, génie rural, ingénierie environnementale, mobilité, protection du patrimoine ou sciences humaines, économiques et sociales) ou une autre thématique de son choix.	Les thématiques que vous listez sont des compétences. Les angles d'approche et les axes de travail peuvent être développés à l'aide des « problématiques et [d]es questions proposées mais aussi sur l'image jointe à ce cahier des charges » (1.5). Il est essentiel de se rappeler qu'au centre des réflexions se trouve le territoire. Les solutions doivent comprendre une dimension spatiale et permettre des représentations graphiques.
« l'image jointe à ce cahier » correspond-elle au schéma directeur cantonal ?	« l'image jointe à ce cahier des charges » est la suivante: https://www.brillard.ch/application/files/1915/2896/6060/roue-vent-fr.png
Selon le périmètre d'étude, il est indiqué qu'il faut tenir compte du Grand Genève, district de Nyon inclus, or aucun membre du COPIL ne le représente (une personne dans le COTECH). Dès lors, quelle place donner à Nyon dans le projet, alors que les défis divergent d'un territoire/site/quartier à l'autre (ex : ville-campagne) ? Comment le comité de pilotage va-t-il juger de la pertinence des solutions/stratégies proposées pour la région de Nyon ?	Le périmètre d'étude et de projet peut être discuté par les équipes moyennant une justification (1.6). En outre, les évaluations des équipes lors des dialogues intermédiaires seront conduites par le collège d'experts. Madame Roulet-Mariani pourra donc donner son avis sur les projets et le reste des membres fera sans nul doute preuve de toute l'objectivité nécessaire.
2. PROCEDURE	
Est-ce que vous exigez que des personnes françaises ou suisses fassent partie des équipes candidates ?	Non, ce n'est pas nécessaire. Cependant, des connaissances en français sont utiles puisque beaucoup d'informations ne seront disponibles qu'en français et une partie des livrables devra être rédigée en français (2.4).
Notre équipe n'arrivera pas à intégrer les questions du génie civil et du génie rural à leur juste valeur. Cela poserait-il problème ?	Les compétences listées au point 2.8 du cahier des charges sont indicatives et une équipe n'est pas tenue de les posséder toutes.
Aucun membre de notre équipe du projet ne possède de qualification professionnelle spécifique en urbanisme ou en architecture. Pouvons-nous candidater ?	Votre intérêt pour la démarche de la Consultation n'est pas à mettre en doute. Cependant, il est nécessaire de détenir au sein de l'équipe des capacités de spatialisation des réponses. C'est pour cette raison que nous demandons qu'au moins un membre de l'équipe possède des compétences en urbanisme, paysage

	et architecture, considérées ici comme les disciplines du projet (2.8).
Dans le cadre d'un groupement comprenant des écoles d'architecture, est-ce que le mandataire devra impérativement être une agence d'architecture-urbanisme ou de paysage ?	Non, il peut s'agir d'un laboratoire ou d'un institut ou encore d'une association, sous une forme juridique reconnue.
Est-ce que le mandataire doit avoir une forme juridique ou est-ce qu'un groupe d'entreprises pourra se doter d'un nom collectif par le quel il sera identifiée comme équipe ?	Oui, le mandataire des équipes sélectionnées doit posséder une forme juridique de manière à faciliter les échanges formels avec les organisateurs.
Est-ce que des associations peuvent faire partie du groupement ? Est-ce que des instances parapubliques peuvent faire partie d'un groupement ?	Rien ne semble l'empêcher, pourvu que c'est une organisation légale.
En rapport au point 2.8 du cahier des charges, si l'équipe n'est composée que d'un nombre restreint de spécialistes dans les domaines énumérés, elle ne pourra pas prétendre à une expertise très poussée dans ces domaines. L'angle d'approche de l'équipe et la vision finale sera ainsi particulièrement spécialisée. Une telle candidature a-t-elle une chance d'être prise en compte ?	La capacité des équipes à traduire les grandes questions en questions techniques pertinentes est centrale dans la sélection des équipes. Celle-ci devra être explicité dans la note d'intention.
Un des membres de notre équipe est mandatée par une administration d'une collectivité publique concernée par la Consultation. Cela présente-il un conflit d'intérêt ?	Nous vous confirmons qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt entre un mandataire et un représentant d'adjudicateur public.
Pouvons-nous répondre dans plusieurs groupements et à quelles conditions ? // Concernant la Sous-traitance (chapitre 2.10), pourriez-vous nous confirmer que les sous-traitants devront, eux, aussi respecter la clause d'exclusivité citée au chapitre 2.8, et qu'en conséquence ne pourront pas faire partie de deux équipes à la fois ?	Selon les points 2.8 et 2.10 du cahier des charges « Un professionnel ne peut pas faire partie de deux équipes à la fois », y compris comme sous-traitant. Il faut considérer comme "professionnel" un bureau ou une personne indépendante.
Comment imaginez-vous le travail sur une année entière avec une rémunération de 70 000 CHF TTC ?	Cette somme est une indemnisation forfaitaire et non pas une rémunération de prestation de services (2.11).
3. TEMPS 1 : APPEL A CANDIDATURES	
Sur la questions de conflits d'intérêts, si un membre du comité de pilotage ou du collège d'experts est en relation avec notre équipe, sera-t-il associé à l'évaluation ou pas ?	Le Collège d'experts n'a pas pour rôle de sélectionner les équipes lors de la phase 1. Ses membres ne font que conseiller le comité de pilotage. Nous prendrons néanmoins garde que la personne concernée n'évalue pas votre candidature.
Le Comité – ainsi que le collège d'experts – seraient-ils ouverts pour un projet mené par un «trio » ?	Oui, dès le moment où il s'agit d'une équipe interdisciplinaire (3.3).
Est-il attendu à ce stade (3.3), des documents graphiques (ex : schémas de principes) ?	Les schémas sont possibles. Il est à noter que durant la phase de présélection, le positionnement de l'équipe candidate sur le Grand Genève n'est pas requis ou

	souhaitable. Cela est lié à une volonté d'égalité de traitement entre les candidats. Si schéma il y a, il devra démontrer une réflexion générale sur l'avenir des villes à l'aune de la transition écologique.
Concernant le contenu des dossiers à retourner pour le Temps 1 (chapitre 3.4), pourriez-vous nous préciser si les 4 pages A4 maximum sont à considérer pour la totalité des 4 références et non pas pour chacune des références?	Les 4 pages A4 sont un maximum pour la totalité des quatre références requises.
Est-ce que les 4 références demandées doivent appartenir impérativement au mandataire ou elles peuvent appartenir à des cotraitants ou experts associés ?	Non, il est demandé 4 références par équipe, libre à chacune de les répartir à leur bon gré entre leurs membres.
Est-ce qu'il y a une préférence pour une présentation au format « portrait » ou « paysage » ?	Non, le choix de l'orientation du dossier A4 est libre.
Concernant la remise des dossiers de présélection (chapitre 3.5), pourriez-vous nous confirmer que les dossiers ne devront porter aucune signature : ni celles des membres de l'équipe, ni celle du représentant de l'équipe dûment habilité par des délégations?	Nous vous confirmons qu'aucune signature n'est requise à l'étape de la remise des dossiers de présélection.
4. TEMPS 2 : CONSULTATION MANDATS D'ETUDE PARALLELE	
Au point 4.1 - Vous dites que le COPIL devra "se déterminer sur des choix de solutions". Pouvez-vous être plus explicites ? S'agit-il de faire des choix entre projets urbains spécifiques et de rendre connue une évaluation critique des différentes propositions ?	Le mot « solution » correspond au terme « équipe ». Il n'est pas envisageable de rendre public les évaluations des équipes candidates non sélectionnées. En revanche, les dialogues entre les équipes et le Collège d'expert seront en partie publics (4.1). Au sein des équipes sélectionnées, il n'y aura pas de classement (2.2).
Est-ce que le dossier A3 du dialogue intermédiaire devra avoir une longueur et un format pré établi ou est-ce que chaque équipe pourra élaborer un document indépendant ?	Le format du dossier intermédiaire est A3, l'orientation et le nombre de page sont laissés à l'appréciation de chaque équipe.
Combien de pages devra-t-il faire le dossier A4 ? Est-ce que un format commun va être imposé ou la nature et la forme du document seront adaptés selon les objectifs et l'approche de l'équipe ?	Le format du dossier final est A4, l'orientation et le nombre de page sont laissés à l'appréciation de chaque équipe.
Dans quelle mesure le comité d'experts pourra-t-il définir des demandes techniques (dessins, études, expertises) qui seront traités dans les livrables ?	Lors des dialogues, le Collège d'experts peut suggérer des pistes aux équipes sélectionnées mais celles-ci seront justifiées et raisonnables.
Quelle échelle de définition de ces dessins pouvez-vous fixer dès aujourd'hui ? Il y a-t-il une échelle » de dessin attendue ?	L'échelle de dessin est laissée au libre choix de chacune des équipes sélectionnées. Pour autant, une réflexion et production interscalaires justifiée seraient la bienvenue.
Est-ce qu'une production de Photographie-Documentaire pourra intégrer ce dossier ?	Oui, si cela est pertinent et justifié.
Est-ce que l'organisateur mettra à disposition des données SIG avec les nécessaires licences pour les équipes ?	La majorité des données SIG concernant le Grand Genève sont libres et disponibles sur www.sitg.ch . Le 11 décembre, lors de la journée d'information à

	Genève, plus de données (pas seulement SIG) seront transmises aux équipes sélectionnées.
Dans quelle perspective d'usage demandez-vous les SIG ?	Afin de : a. permettre aux équipes de situer dans le territoire les problématiques qu'elles choisissent de traiter, et b. créer une maquette numérique qui permettra de visualiser tous les projets à l'échelle de l'ensemble du territoire.
Quelle devra-t-il être le niveau de détail (l'échelle d'exploitation) des SIG ?	Cette information sera donnée aux équipes sélectionnées en tant voulu.
Quels types de données sont attendu et sous quel format ?	Cette information sera donnée aux candidats sélectionnés.
La maquette numérique à l'échelle du territoire devra répondre à quels objectifs (4.4) ?	La maquette numérique a pour but de visualiser tous les projets des sept équipes sur l'ensemble du territoire.
Pourquoi est-il demandé de faire 2 maquettes ?	La maquette numérique permettra de visualiser toutes les solutions spatialisées durant la Consultation en parallèle et même en superposition. Pour la maquette physique, l'échelle et le choix de localisation sont laissés au libre choix de chacune des équipes sélectionnées.
Quelle est la différence de contenu avec l'autre maquette (non-numérique) ?	Celle que vous désirez, nous déconseillons pourtant de représenter l'ensemble du territoire grand genevois sur une maquette réelle.
Avez-vous déjà imaginé un dispositif pour installer une collaboration inter-équipe ou une perspective de comparaison et articulation du travail des différentes équipes ?	L'ensemble des dialogues aura lieu en plenum, donc avec le Collège d'experts et l'ensemble des équipes sélectionnées. Ainsi, la démarche permettra un dialogue entre les équipes.
Des rencontres avec le public sont-elles prévues ?	Le dialogue de présentation ainsi que le dialogue final sont ouverts au public, donc les équipes sélectionnées auront l'opportunité de rencontrer un public large. Les organisateurs n'ont pas prévus de rencontres avec les citoyens mais libre aux équipes sélectionnées d'engager une telle procédure.